

C A N A D A

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

**Nos : 200-06-000147-127
200-06-000143-126
200-06-000146-129
200-06-000201-163**

No : 200-06-000147-127
(Gaines de fils électriques)

SERGE ASSELIN
Demandeur

c.

FURUKAWA ELECTRIC CO., LTD.
et
AMERICAN FURUKAWA. INC.
et
LEONI AG
et
LEONI KABEL GMBH
et
LEONI WIRING SYSTEMS, INC.
et
LEONISCHE HOLDING, INC.
et
LEONI WIRE, INC.
et
LEONI ELOCAB, LTD.
et
LEONI BORDNETZ-SYSTEME GMBH
et
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES, LTD.
et
SUMITOMO WIRING SYSTEMS, LTD.
et
SUMITOMO ELECTRIC WIRING SYSTEMS, INC.
et
SUMITOMO WIRING SYSTEMS (U.S.A.), INC.
et
SEWS CANADA, LTD.
et
**S-Y SYSTEMS TECHNOLOGIES EUROPE,
GMBH**

et
YAZAKI CORPORATION
et
YAZAKI NORTH AMERICA, INC.
et
FUJIKURA, LTD.
et
FUJIKURA AMERICA, INC.
et
FUJIKURA AUTOMOTIVE AMERICA LLC.
et
TECHMA CORPORATION
et
TOKAI RIKO CO., LTD.
et
TRAM, INC.
et
TRQSS, INC.
et
G.S. ELECTECH, INC.
et
G.S.W. MANUFACTURING, INC.
et
G.S. WIRING SYSTEMS, INC.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

200-06-000143-126
(Unités de contrôle électroniques)

SERGE ASSELIN
Demandeur

c.

DENSO CORPORATION
et
DENSO INTERNATIONAL AMERICA, INC.
et
DENSO MANUFACTURING CANADA, INC.
et
DENSO SALES CANADA, INC.

et
MITSUBISHI ELECTRIC CORPORATION
et
**MITSUBISHI ELECTRIC AUTOMOTIVE
AMERICA, INC.**
et
MITSUBISHI ELECTRIC SALES CANADA, INC.
et
HITACHI, LTD.
et
HITACHI AUTOMOTIVE SYSTEMS, LTD.
et
HITACHI AUTOMOTIVE SYSTEMS AMERICAS
et
FURUKAWA ELECTRIC CO., LTD.
et
YAZAKI CORPORATION
et
YAZAKI NORTH AMERICA, INC.
Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

200-06-000146-129
(Capteur de niveau de carburant)

SERGE ASSELIN
Demandeur

c.

YAZAKI CORPORATION
et
YAZAKI NORTH AMERICA, INC.
et
DENSO CORPORATION
et
DENSO INTERNATIONAL AMERICA, INC.
et
DENSO MANUFACTURING CANADA, INC.
et
DENSO SALES CANADA, INC.
Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

200-06-000201-163
(Débitmètre d'air)

SERGE ASSELIN
Demandeur

c.

HITACHI, LTD.

et

HITACHI AUTOMOTIVE SYSTEMS, LTD.

et

HITACHI AUTOMOTIVE SYSTEMS AMERICAS, INC.

et

DENSO CORPORATION

et

DENSO INTERNATIONAL AMERICA, INC.

et

DENSO MANUFACTURING CANADA, INC.

et

DENSO SALES CANADA, INC.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE

(Actions collectives relatives à la fixation des prix des Gaines de fils électriques, Unités de contrôle électroniques, Capteurs de niveau de carburant, et Débitmètres d'air)

À L'HONORABLE CLÉMENT SAMSON, JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES DANS CES DOSSIERS, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :

A. INTRODUCTION

1. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, le demandeur, Serge Asselin, a déposé quatre (4) *Demandes pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant* (les « **Demandes d'autorisation** ») contre les défenderesses dans le cadre des actions collectives relatives à la fixation des prix des pièces automobiles suivantes :

- Gaines de fils électriques (dossier de Cour no. 200-06-000147-127);
- Unités de contrôle électroniques (dossier de Cour no. 200-06-000143-126);
- Capteurs de niveau de carburant (dossier de Cour no. 200-06-000146-129); et
- Débitmètres d'air (dossier de Cour no. 200-06-000201-163).

ci-après les « **Pièces automobiles** »;

2. D'autres actions collectives similaires concernant ces Pièces automobiles ont également été déposées ailleurs au Canada, soit en Ontario et/ou en Colombie-Britannique;

B. RÈGLEMENTS INTERVENUS

3. Tel qu'il appert des dossiers de la Cour, depuis le dépôt des Demandes d'autorisation dans le cadre de ces dossiers, le demandeur a conclu les ententes de règlement suivantes :

Gaines de fils électriques (dossier de Cour no. 200-06-000147-127) :

- L'Entente Lear;
- L'Entente Yazaki;
- L'Entente Fujikura;
- L'Entente Furukawa;
- L'Entente Sumitomo;
- L'Entente G.S. Electech;
- L'Entente Leoni;
- L'Entente S-Y Systems.

Unités de contrôle électroniques (dossier de Cour no. 200-06-000143-126) :

- L'Entente Sumitomo;
- L'Entente Hitachi;
- L'Entente Mitsubishi.
- L'Entente Yazaki;
- L'Entente Denso.

Capteurs de niveau de carburant (dossier de Cour no. 200-06-000146-129) :

- L'Entente Yazaki;
- L'Entente Denso.

Débitmètres d'air (dossier de Cour no. 200-06-000201-163) :

- L'Entente Hitachi;
- L'Entente Denso.

4. Compte tenu que les ententes de règlements ci-haut mentionnées sont intervenues avec toutes les défenderesses visées dans le cadre de ces dossiers (à l'exception des défenderesses à l'égard desquelles des désistements ont été autorisés), ces dossiers ont été réglés dans leur intégralité et les montants obtenus devaient être distribués aux membres du groupe visés, à l'échelle nationale;
5. Ainsi, dans le cadre des ententes de règlement précitées, plusieurs jugements ont été rendus afin d'autoriser la publication d'avis aux membres les informant de la teneur des ententes de règlement et des modalités de distribution des montants obtenus, le tout tel qu'il appert des dossiers de la Cour;

C. DISTRIBUTION DES MONTANTS DE RÈGLEMENTS

6. Le 29 juin 2017, le Tribunal approuvait un premier protocole de distribution des fonds provenant des différentes ententes de règlement intervenues dans le cadre de l'action collective relative à la fixation du prix des Gaines de fils électriques, le tout tel qu'il appert du dossier de Cour no. 200-06-000147-127;
7. Le 19 décembre 2019, le Tribunal approuvait une version modifiée de ce protocole;
8. Peu après, par jugement rendu le 30 mars 2020, le Tribunal approuvait un autre protocole de distribution des montants obtenus via des règlements conclus dans le cadre des actions collectives suivantes :
 - Unités de contrôle électroniques (dossier de Cour no. 200-06-000143-126);
 - Capteurs de niveau de carburant (dossier de Cour no. 200-06-000146-129);
 - Débitmètres d'air (dossier de Cour no. 200-06-000201-163).
9. Il est à noter que ce dernier protocole de distribution visait également la distribution de montants obtenus via des règlements conclus dans le cadre de dossiers similaires déposés en Ontario à l'égard d'autres pièces automobiles, pour le compte de groupes nationaux, incluant les résidents du Québec, soit :
 - Ventilateurs de refroidissement (dossier de Cour CV-14-506635-00CP);
 - Moteurs de vitres électriques (dossier de Cour CV-14-506679-00);
 - Systèmes de lave-glace (dossier de Cour CV-14-506669-00CP).

10. En vertu des ententes de règlement conclues dans le cadre de ces dossiers, l'ensemble des fonds de règlement provenant de toutes les ententes de règlement visées par ces protocoles de distribution s'élevait à 31 223 656,47 \$, tel qu'il appert du rapport d'administration de l'administrateur des réclamations RicePoint Administration, Inc. daté du 21 juillet 2025, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce C-1**;
11. La période de réclamation durant laquelle les membres du groupe visés par les règlements pouvaient présenter une réclamation était du 12 février 2020 au 30 juin 2020, tel qu'il appert du rapport C-1;
12. 120 963 réclamations ont été déposées, dont 34 201 provenaient du Québec, 86 611 du reste du Canada et 151 de l'extérieur du Canada. En pourcentage des réclamations, le Québec représente 28% et le reste du Canada 72%, tel qu'il appert du rapport C-1;
13. Après le paiement des honoraires, débours et frais des représentants et des avocats du groupe, tels qu'approuvés par les tribunaux, incluant les taxes, le fonds de règlement net à distribuer aux membres par l'administrateur des réclamations pour l'ensemble de ces dossiers s'élevait à 20 305 503,73 \$ en mars 2021 ;
14. Sur ce montant total, 4 293 819 \$, soit 21%, ont été versés aux membres du groupe visés par les règlements du Québec et 16 011 684,73 \$, soit 79%, ont été versés aux membres du groupe visés par les règlements du reste du Canada, tel qu'il appert du rapport C-1;
15. Le montant du règlement versé, divisé en fonction de la catégorisation des membres du groupe visés par les règlements, était de 15 892 847,59 \$ aux concessionnaires, 4 153 068,48 \$ aux utilisateurs finaux et 259 587,66 \$ aux constructeurs automobiles, toujours tel qu'il appert du rapport C-1;
16. En ce qui concerne le montant de 4 293 819 \$ versé aux membres du groupe visés par les règlements du Québec, il consistait en 33 429 paiements au total, soit 33 269 aux utilisateurs finaux et 160 aux concessionnaires. Le paiement moyen aux membres du groupe visés par les règlements du Québec était de 26,54 \$ pour les utilisateurs finaux et 21 432,30 \$ pour les concessionnaires, tel qu'il appert du rapport C-1;
17. Les indemnités ci-haut mentionnées ont été octroyées dans le cadre d'un processus de recouvrement collectif et tout reliquat donnait ainsi droit à un prélèvement par le Fonds d'aide aux actions collectives (ci-après le « **Fonds d'aide** ») selon le paragraphe 1 (1^o) *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives* (le « **Règlement** »)¹;

¹ RLRQ c. F-3.2.0.1.1, r. 2

18. Il appert que 3 026 paiements totalisant 84 090,86 \$ n'ont pas été encaissés par les membres du groupe visé par les règlements. Ce montant a été inclus dans une distribution *cy pres*, à titre de reliquat;
19. De plus, un constructeur automobile a fait savoir qu'il n'encaisserait pas le paiement d'une indemnité de 9 520,25 \$ pour lequel il avait produit une réclamation, tel qu'il appert du rapport C-1;
20. Considérant cela, le Tribunal de l'Ontario a approuvé l'utilisation de ces fonds pour payer les frais futurs d'administration et de distribution relatifs à d'autres dossiers de pièces automobiles;
21. Au total, 108 519,22 \$ ont été versés *cy pres*, dont 17 927,38 \$ ont été alloués au Fonds d'aide, tel qu'il appert du rapport C-1;
22. De plus, les protocoles de distribution prévoyaient une indemnité indirecte unique de 250 000 \$, assujettie à un prélèvement du Fonds d'aide selon le paragraphe 1 (2^o) du *Règlement*, pour la portion attribuable au groupe du Québec, soit 23,6%;
23. Un reliquat additionnel de 242 836,28 \$, découlant d'addendum confidentiels des ententes de règlement Fujikura et Yazaki, a également fait l'objet d'un prélèvement du Fonds d'aide en vertu du paragraphe 1 (2^o) du *Règlement*, de telle sorte que le Fonds d'aide a reçu un montant de 81 416,55 \$ à titre de prélèvement sur les indemnités indirectes, en plus du prélèvement sur le reliquat s'élevant à 17 927,38 \$;
24. Or, après vérification du Fonds d'aide, le montant auquel il avait droit en application des paragraphes 1 (1^o) et 1 (2^o) du *Règlement* s'élevait à un montant total de 82 759,95 \$ (et non 99 343,93 \$) réparti comme suit :
 - a) 41 300,00 \$ relativement à l'indemnité indirecte de 250 000 \$ prévue au protocole de distribution, soit 70% de 59 000 \$ (23,6% de 250 000 \$) selon le paragraphe 1 (2^o) a) du *Règlement*.
 - b) 41 459,95 \$ sur le reliquat du Québec, soit 50% de 82 919,90 \$ (23,6% de 108 519,22 \$ + 242 836,28 \$) selon le paragraphe 1 (1^o) a) du *Règlement*.
25. Par conséquent, le Fonds d'aide a remboursé un montant de 16 583,98 \$, représentant le trop-perçu, tel que mentionné au rapport C-1, lequel montant sera distribué dans le cadre de l'administration du deuxième protocole de distribution omnibus modifié concernant d'autres règlements d'actions collectives relatives à des pièces automobiles;

D. JUGEMENT DE CLÔTURE

26. Considérant ce qui précède, il y a lieu de prononcer la clôture des actions collectives dans les dossiers visés par la présente demande, vu l'exécution complète des ententes de règlement et de la distribution aux membres du groupe visé par les règlements des sommes provenant de celles-ci;
27. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture*;

APPROUVER le Rapport final de l'administrateur des réclamations daté du 21 juillet 2025;

AUTORISER l'administrateur des réclamations à allouer le montant de 16 583,98 \$ dans le cadre de l'administration du deuxième protocole de distribution omnibus modifié;

PRONONCER la clôture des actions collectives dans les dossiers suivants :

- Gains de fils électriques (dossier de Cour no. 200-06-000147-127);
- Unités de contrôle électroniques (dossier de Cour no. 200-06-000143-126);
- Capteurs de niveau de carburant (dossier de Cour no. 200-06-000146-129);
- Débitmètres d'air (dossier de Cour no. 200-06-000201-163).

LE TOUT, sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 21 avril 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)

karim.diallo@siskinds.com

(Me Eloïsa Larochelle)

eloisa.larochelle@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Code d'impliqué permanent : BB-6852

Notification : notification@siskinds.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Eloïsa Larochelle, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ à Québec, le 21 avril 2026

Signé par :

Eloïsa Larochelle

07A8B4D7D81A4B9

ELOÏSA LAROCHELLE

Serment reçu par moi par un moyen technologique à Québec le 21 avril 2026

DocuSigned by:

Christine Béland

442F4BA4795E456

CHRISTINE BÉLAND (17785)

Commissaire à l'assurément pour le Québec
et pour l'extérieur du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS À :

Me Nick Rodrigo
Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l.,
s.r.l.
1501, avenue McGill College, 26e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
nrodrigo@dwvpv.com
Téléphone : (514) 841-6400

Me Sylvie Rodrigue
Me Marie-Ève Gingras
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
2880-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4R4
srodrigue@torys.com
mgingras@torys.com
Téléphone : (514) 868-5600

Me Tania Da Silva
DLA Piper (Canada) LLP
Me Pablo Guzman
1400-1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8
tania.dasilva@dlapiper.com
pablo.guzman@dlapiper.com
Téléphone : (514) 392-1991

Me Andrei Pascu
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(Québec) H3A 3G4
andrei.pascu@mcmillan.ca
Téléphone : (514) 987-5000

Me Yves Martineau
Stikeman Elliot s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1155, boul. René-Lévesque Ouest,
41^e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2
ymartineau@stikeman.com
Téléphone : (514) 397-3000

Me Sébastien Caron
LCM Avocats Inc.
2700-600, de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3J2
scaron@lcm.ca
Téléphone : (514) 375-2665

Blake, Cassels & Graydon, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
3000-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4N8
montreal@blakes.com
Téléphone : (514) 982-4000

Me Noah Boudreau
Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.
3500-800, rue du Square Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4
nboudreau@fasken.com
Téléphone : (514) 397-7400

Me Sidney Elbaz
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H3A 3G4
sidney.elbaz@mcmillan.ca
Téléphone : (514) 987-5000

Me Samuel Lepage
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau
MZ400
Montréal (Québec) H3B 0A2
notification@mccarthy.ca
Téléphone : (514) 397-4100

Me Jennifer Lemarquis
Me Ryan Mayele
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10,30
Montréal (Québec) H2T 1B6
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : (514) 393-2087

PRENEZ AVIS que la présente demande sera déposée pour obtenir jugement sur le vu des dossiers, ou, au choix du tribunal, présentée devant l'Honorable Clément Samson, à la date, à l'heure et selon les modalités qu'il plaira au tribunal de fixer.

Québec, le 21 avril 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)
karim.diallo@siskinds.com
(Me Eloïsa Larochelle)
eloisa.larochelle@siskinds.com
Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Code d'impliqué permanent : BB-6852
Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

**Nos : 200-06-000147-127
200-06-000143-126
200-06-000146-129
200-06-000201-163**

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

SERGE ASSELIN

Demandeur

c.

DENSO CORPORATION et als.

Défenderesses

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES**

Mis en cause

**LISTE DE PIÈCE AU SOUTIEN DE LA
DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE**

PRENEZ AVIS que le demandeur entend produire la pièce suivante au soutien de sa demande :

Pièce C-1 : Rapport d'administration de RicePoint Administration, Inc. daté du 21 juillet 2025.

Québec, le 21 avril 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)

karim.diallo@siskinds.com

(Me Eloïsa Larochelle)

eloisa.larochelle@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Code d'impliqué permanent : BB-6852

Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

No : 200-06-000147-127
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
FURUKAWA ELECTRIC CO., LTD. ET ALS.
Défenderesses

No: 200-06-000143-126
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
DENSO CORPORATION ET ALS.
Défenderesses

No : 200-06-000146-129
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
YAZAKI CORPORATION ET ALS.
Défenderesses

No : 200-06-000201-163
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
HITACHI, LTD. ET ALS.
Défenderesses

LISTE DE PIÈCE AU SOUTIEN DE LA
DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN
JUGEMENT DE CLÔTURE

Me Karim Diallo
karim.diallo@siskinds.com
Me Eloïsa Larochelle
eloisa.larochelle@siskinds.com

N/D : 67-108 / 67-113 / BB-6852 Casier 15
67-115 / 67-165

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.
43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)
TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281
NOTIFICATION notification@siskinds.com

Référence interne : 67-108 / 67-115 / 67-113 / 67-165

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Asselin c. Furukawa Electric Co. Ltd. / Asselin c. Denso Corporation / Asselin c. Yazaki Corporation / Asselin c. Hitachi, Ltd.

Cour supérieure

District de Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland, adjointe de Me Eloïsa Larochelle
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

200-06-000147-127 / 200-06-000143-126 / 200-06-000146-129 / 200-06-000201-163

DESTINATAIRE

Me Sidney Elbaz
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
sidney.elbaz@mcmillan.ca

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 22 avril 2026
Heure : 11:04 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture (pièces automobiles), liste de pièce et pièce C-1

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom	Clé de validation
Demande_pour_l'obtention_dun_jugement_de_clture.pdf	695689d1229cebd175f18449b2f51c9d
Pice_C-	1886ef9617d61b90627b18b77185bfde
1_Rapport_dadministration_de_RicePoint_Administration_inc._dat_du_21_juillet_2025.pdf	

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-108 / 67-115 / 67-113 / 67-165

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Asselin c. Furukawa Electric Co. Ltd. / Asselin c. Denso Corporation / Asselin c. Yazaki Corporation / Asselin c. Hitachi, Ltd.

Cour supérieure

District de Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland, adjointe de Me Eloïsa Larochelle
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

200-06-000147-127 / 200-06-000143-126 / 200-06-000146-129 / 200-06-000201-163

DESTINATAIRE

Me Marie-Ève Gingras
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
2880-1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 4R4
514-868-5600
mgingras@torys.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 22 avril 2026
Heure : 11:05 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture (pièces automobiles), liste de pièce et pièce C-1

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom	Clé de validation
Demande_pour_l'obtention_dun_jugement_de_clture.pdf	695689d1229cebd175f18449b2f51c9d
Pice_C-	1886ef9617d61b90627b18b77185bfde
1_Rapport_dadministration_de_RicePoint_Administration_inc._dat_du_21_juillet_2025.pdf	

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-108 / 67-115 / 67-113 / 67-165

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Asselin c. Furukawa Electric Co. Ltd. / Asselin c. Denso Corporation / Asselin c. Yazaki Corporation / Asselin c. Hitachi, Ltd.

Cour supérieure

District de Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland, adjointe de Me Eloïsa Larochelle
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

200-06-000147-127 / 200-06-000143-126 / 200-06-000146-129 / 200-06-000201-163

DESTINATAIRE

Me Sylvie Rodrigue
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
2880-1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 4R4
514-868-5600
srodrigue@torys.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 22 avril 2026
Heure : 11:05 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture (pièces automobiles), liste de pièce et pièce C-1

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom	Clé de validation
Demande_pour_l'obtention_dun_jugement_de_clture.pdf	695689d1229cebd175f18449b2f51c9d
Pice_C-	1886ef9617d61b90627b18b77185bfde
1_Rapport_dadministration_de_RicePoint_Administration_inc._dat_du_21_juillet_2025.pdf	

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Christine Béland

De: Todoc.ca <info@todoc.ca>
Envoyé: 21 avril 2026 15:21
À: Christine Béland
Objet: Objet : 200-06-000147-127 / 200-06-000143-126 / 200-06-000146-129 / 200-06-000201-163 - Confirmation de Notification des documents 'Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture (pièces automobiles), liste de pièce et pièce C-1' par Christine Béland



CONFIRMATION DE NOTIFICATION

Nous confirmons que votre notification du ou des document(s) intitulé(s) '**Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture (pièces automobiles), liste de pièce et pièce C-1**' a été effectuée le 21 avril 2026, à 15:16 HNE.

Lorsque le(s) destinataire(s) auront téléchargé la documentation notifiée, vous recevrez un courriel de confirmation de téléchargement.

Document(s) notifié(s)

Nom

Clé de validation

Demande_pour_l'obtention_dun_jugement_de_clture.pdf

24cbb97297a8ad

Pice_C-

1_Rapport_dadministration_de_RicePoint_Administration_inc._dat_du_21_juillet_2025.pdf

1886ef9617d61b

Information sur le dossier

Parties au dossier: Asselin c. Furukawa Electric Co. Ltd. / Asselin c. Denso Corporation / Asselin c. Yazaki Corporation / Asselin c. Hitachi, Ltd.

Cour: Cour supérieure

District: District de Québec

Numéro de dossier: 200-06-000147-127 / 200-06-000143-126 / 200-06-000146-129 / 200-06-000201-163

Référence interne: 67-108 / 67-115 / 67-113 / 67-165

Expéditeur

Christine Béland, adjointe de Me Eloïsa Larochelle
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

Destinataire(s)

Me Nick Rodrigo
Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1501, avenue McGill College, 26e étage, Montréal (Québec) H3A 3N9
514-841-6400
nrodrigo@dwpv.com

Me Tania Da Silva
DLA Piper (Canada)
1501, McGill Avenue, Suite 1400, Montréal (Québec) H3A 3M8
5143921991
tania.dasilva@dlapiper.com

Me Samuel Lepage
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau MZ400, Montréal (Québec) H3B 0A2
514-397-4100
notification@mccarthy.ca

Me Pablo Guzman
DLA Piper (Canada)
1501, McGill Avenue, Suite 1400, Montréal (Québec) H3A 3M8
5143921991
pablo.guzman@dlapiper.com

Me Yves Martineau
Stikeman Elliot s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41e étage, Montréal (Québec) H3B 3V2
514-397-3000
ymartineau@stikeman.com

Me Francis Rouleau
Blake, Cassels & Graydon, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
3000-1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 4N8
514-682-4000
montreal@blakes.com

Me Sidney Elbaz

McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
sidnez.elbaz@mcmillan.ca

Mes Sylvie Rodrigue et Marie-Ève Gingras
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
2880-1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 4R4
514-868-5600
notification-mtl@torys.com

Me Andrei Pascu
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
andrei.pascu@mcmillan.ca

Me Mirna Kaddis
McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
mirna.kaddis@mcmillan.ca

Me Sébastien C. Caron Ad. E.
LCM Avocats Inc.
2700-600, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3J2
514-375-2665
scaron@lcm.ca

Me Caroline Biron
WOODS, s.e.n.c.r.l.
1700-2000, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3H3
514-982-4545
cbiron@woods.qc.ca

Me Noah Boudreau
Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.
3500-800, rue du Square-Victoria, Montréal (Québec) H3C 0B4
514-397-7400
nboudreau@fasken.com

Mes Jennifer Lemarquis et Ryan Mayele
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30, Montréal (Québec) H2Y 1B6
514-393-2087
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca

L'équipe Todoc
514-657-2034 | 1-866-301-2476

Avis : Ce message est confidentiel et protégé par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en informer l'expéditeur par courriel immédiatement et effacer ce message ainsi que toute copie.

Pour vous désabonner de cet avis, veuillez [modifier votre profil](#).

© Todoc. Tous droits réservés.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

No : 200-06-000147-127
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
FURUKAWA ELECTRIC CO., LTD. ET ALS.
Défenderesses

No: 200-06-000143-126
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
DENSO CORPORATION ET ALS.
Défenderesses

No : 200-06-000146-129
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
YAZAKI CORPORATION ET ALS.
Défenderesses

No : 200-06-000201-163
SERGE ASSELIN
Demandeur
c.
HITACHI, LTD. ET ALS.
Défenderesses

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN
JUGEMENT DE CLÔTURE

Me Karim Diallo
karim.diallo@siskinds.com
Me Eloïsa Larochelle
eloisa.larochelle@siskinds.com

N/D : 67-108 / 67-113 / BB-6852 Casier 15
67-115 / 67-165

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.
43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)
TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281
NOTIFICATION notification@siskinds.com